

Flash *Accueil*

Le journal d'information
des professionnels
des milieux d'accueil

n°12 - 2^{ème} trimestre 2012



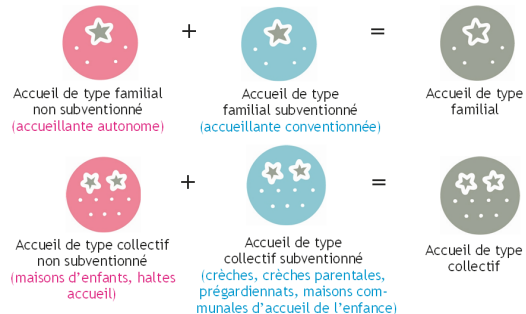


Dans ce numéro:

EDITO	3
AU QUOTIDIEN Socialiser ou ... plutôt soutenir adéquatement les interactions entre enfants	4
SANTE Les vaccins en milieu d'accueil	6
ZOOM SUR... L'accueil spécialisé de la petite enfance	10
JURIDIQUE Le milieu d'accueil et son règlement	12
ACTUALITE Etats généraux de l'enfance - Journée de clôture	14
Formation continue : un processus qui vise l'évolution professionnelle	15
RECETTE Rafraîchissez votre été avec des soupes froides et autres gaspachos !	18
FLASH-BACK	19
AGENDA	20
POUR ALLER PLUS LOIN...	22



Ces différents repères de lecture seront présents au fil des rubriques en guise de rappel pour le lecteur. Quand aucun logo ne sera affiché, l'article concernera tout type de milieu d'accueil.



Chèr(e)s professionnel(le)s de l'enfance,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le deuxième Flash Accueil destiné à l'ensemble des milieux d'accueil.

Nous avons voulu qu'il soit :

Actuel, en abordant les questions de la vaccination des enfants fréquentant les milieux d'accueil ;

Informatif, en présentant un type de milieu d'accueil collectif, un peu moins connu, que sont les SASPE ;

Juridique, en proposant une (re)lecture des balises principales qui composent le R.O.I. (le Règlement d'Ordre Intérieur) ;

Psychopédagogique, en abordant le soutien des interactions entre enfants ;

Formatif, en entrant dans le processus actif de formation continue.

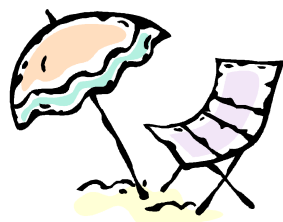
Et enfin, **gourmand**, en présentant quelques recettes fruitées.

Que cette nouvelle édition vous permette également d'avoir un écho des grands moments de l'ONE, via un feedback sur les états généraux de l'ONE.

Le Flash Accueil vous arrive à une période où chacun(e) aspire à un moment de vacances...nous espérons que vous prendrez le temps de le lire... ou de le mettre de côté, pour le lire par après ...

Vacances, mot magique qui évoque le repos, la liberté de ne rien faire ou de faire autre chose, de réaliser un projet qui nous tient à cœur, de faire des rencontres, des découvertes, de rêver...

Nous vous souhaitons à toutes et tous de belles vacances et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'automne prochain !



Marie-Paule BERHIN
Responsable du Département de l'Accueil





Socialiser ou ... plutôt soutenir adéquatement les interactions entre enfants

La socialisation est souvent décrite comme un enjeu important et une motivation à confier son enfant à un milieu d'accueil. Mais qu'en est-il réellement ?

Le tout petit, en raison de son immaturité psychique et physique, est complètement dépendant de l'adulte. Celui-ci, au travers des soins et de son attention, construit non seulement un lien d'attachement qui apporte une sécurité de base à l'enfant, lui permet aussi de partager des expériences communes et d'y apporter du sens. C'est parce que l'enfant « se voit au travers du visage » de ses figures d'attachement¹ qu'il peut progressivement prendre conscience de lui, en tant que sujet. La capacité d'ouverture aux autres se nourrit aussi de cette attention de l'adulte : des échanges de regard², des gestes l'un vers l'autre, de l'imitation, ... et puis plus tard, du langage pour tenter de traduire ce que chacun ressent, pense...

Formes d'interactions

Dans le milieu d'accueil, l'enfant est amené à entrer en relation avec d'autres enfants, de niveaux de développement proches ou non. Or, les jeunes enfants ne sont pas encore prêts à être confrontés à des situations collectives.

Liam joue avec un ballon de baudruche, Pierre est également intéressé par cet objet. S'ensuit une course poursuite. Le ballon passe de l'un à l'autre. Le premier n'est pas content, il s'arrête, se met à pleurer. Quelques secondes plus tard, le second s'approche et la course poursuite reprend dans des éclats de rire.

Des petits (7-8 mois) se regardent, s'approchent l'un de l'autre, convoitent le même objet qui bouge, font des expériences avec cet objet. L'objet tombe, roule et n'est plus accessible. Ils se regardent à nouveau, se touchent et découvrent l'autre de la même manière qu'ils ont découvert l'objet précédemment (ce qui peut inclure de caresser, tirer, pousser, appuyer, frapper, pincer,...).

En fonction de ses possibilités, l'autre enfant peut ou non se dérober à cette exploration, réagir, ...

Dans la première année de vie, le toucher, l'imitation des conduites, l'intérêt pour les autres au travers du regard sont les prémices des interactions avec les autres.

Au fur et à mesure, les objets deviennent les principaux médiateurs des relations entre enfants : l'objet qui est manipulé par l'autre a plus d'attrait et quand l'enfant le récupère, il devient moins intéressant.

Des jeux en parallèle avec de temps à autres des interactions, des imitations, des échanges peuvent être observés. L'enfant ne semble capable cependant de gérer qu'un ou deux partenaires de jeux.

¹Ses parents, sa puéricultrice de référence ou son accueillant(e).

²Notons que l'espèce humaine est la seule à ne pas détourner le regard lors de l'échange avec d'autres humains. Ce qui est le cas de tous les autres animaux.

C'est seulement vers 4 ans que les enfants comprennent le sens des verbes « partager », « prêter les objets ». Auparavant, seuls les objets identifiés à un enfant (doudou par exemple) sont perçus par eux comme appartenant à un enfant. On observe d'ailleurs fréquemment des petits (2 ans) qui apportent le doudou à un enfant en détresse. C'est le début de l'empathie : c'est-à-dire la possibilité de comprendre l'autre.

Dans la vie à la crèche, les autres sont des repères. Tom attend son tour pour le repas, il mange toujours après Victor et avant Léa. Il dort à côté de Théo. Il aime bien jouer au vélo avec Yassin. Ils font la course. C'est le début des premières amitiés.

Conditions pour des interactions constructives

D'une part, la présence rassurante de l'adulte connu et reconnu par l'enfant encourage les interactions. L'adulte veille à ce que les conditions soient bien ajustées aux possibilités des enfants : le cas échéant, il peut éloigner des objets dangereux, déterminer un espace pour protéger les plus jeunes (par exemple, le matin et le soir, lors des regroupements). Il propose du matériel en suffisance, il met des mots sur les situations, les vécus...

D'autre part, le fonctionnement du milieu d'accueil permet de soutenir les interactions : la répartition en petits groupes d'enfants, le climat détendu, l'organisation des temps de vie dans le milieu d'accueil, l'aménagement de l'espace et du matériel, le nombre d'enfants et d'adultes présents dans l'espace disponible (plus on est l'un sur l'autre, moins on a d'espace pour déployer son activité, plus les conflits risquent d'être importants).

La réflexion en équipe permet de garantir une cohérence dans les pratiques éducatives.

La socialisation, le vivre ensemble, c'est aussi commencer à respecter quelques règles. Celles-ci, en nombre limité, doivent être cohérentes et ajustées aux possibilités des jeunes enfants. Elles sont portées par tous les adultes et sont intégrées progressivement et régulièrement répétées. Elles font l'objet de communications et d'échanges avec les parents des enfants accueillis.

Une règle pour le module psychomoteur : les objets sont déposés sur la table à proximité du module avant de grimper (ceci afin d'éviter les jets d'objets sur les autres).

Vivre avec les autres engendre des émotions, des frustrations, des conflits ... Les adultes sont attentifs au déroulement des situations et peuvent, le cas échéant, intervenir notamment quand le rapport de force est déséquilibré³.

Pour en savoir plus :

- ★ Repère 11 : *A la rencontre des enfants - Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (Partie 2)* - ONE, 2004
- ★ Le référentiel *Accueillir les tout-petits, oser la qualité*, ONE - Fonds Houtman, Bruxelles, 2002, pages 90-96.



Bénédicte BUFFET
Coordnatrice Accueil
et Laurence MARCHAL
Conseillère pédagogique (ONE Namur)



³ Dans un climat apaisé et sous le regard bienveillant des adultes, les situations de conflit évoluent généralement en coopération... les adultes ont à apprendre à ne pas intervenir trop vite.



Les vaccins en milieu d'accueil

Dans les milieux d'accueil, les adultes et les enfants doivent être vaccinés. Mais quels sont les vaccins obligatoires et les vaccins recommandés ? Pourquoi ? Dans quelles situations ? Pour qui ?

Le nourrisson n'a qu'une protection partielle contre les infections. Elle lui est conférée par l'allaitement maternel, s'il en bénéficie, ainsi que par les anticorps transmis par sa mère avant la naissance. Mais ceux-ci s'éliminent assez rapidement les tout premiers mois. Si on stimule son propre système immunitaire en lui administrant des vaccins, le nourrisson construira des défenses qui le protégeront efficacement et durablement contre diverses maladies graves.

La vaccination des enfants accueillis

Plusieurs vaccinations sont obligatoires pour les enfants qui fréquentent les milieux d'accueil¹. Elles protègent contre des maladies qui sont transmissibles au sein des collectivités de jeunes enfants, comme la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, l'*haemophilus influenzae*, la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Les vaccins sont mis à disposition gratuitement. Cette obligation est justifiée par l'intérêt de la collectivité : si le taux d'enfants vaccinés est supérieur à 95%, le risque de survenue de cette maladie au sein du milieu d'accueil est infime et les enfants, non encore vaccinés en raison de leur âge, sont donc protégés indirectement.

Effets secondaires rares et mineurs

Les vaccins peuvent avoir des effets secondaires, mais le plus souvent ils sont mineurs. Parmi ces effets, citons, à titre d'exemples : la fièvre, une réaction au point d'injection, des diarrhées,... Les réactions plus importantes sont extrêmement rares et de gravité bien moindre que les complications des maladies contre lesquelles ces vaccins protègent. Il n'existe que très peu de contre-indications formelles à leur administration, parfois d'ailleurs spécifiques à certaines vaccinations et non à toutes les vaccinations.

Cependant, il est prudent d'adopter, dans des cas particuliers, certaines précautions. A titre d'exemple, il convient d'éviter d'administrer un vaccin en milieu hospitalier. Il est par ailleurs nécessaire de postposer l'injection en cas de maladie infectieuse avec fièvre ou encore de pathologies ou traitements pouvant interférer avec le système immunitaire de l'enfant.

Pour faciliter l'application de ces mesures, il est demandé aux accueillant(e)s autonomes et aux responsables des milieux d'accueil d'inscrire cette obligation dans le règlement d'ordre intérieur, afin d'en informer les parents avant l'accueil, et de leur demander leur adhésion par signature, dès l'inscription de leur enfant. Cette obligation de vaccination concerne aussi les propres enfants des accueillant(e)s.

¹ Arrêté du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil.

Par la suite, l'accueillant(e) ou le(la) responsable du milieu d'accueil vérifiera que ces vaccins soient administrés conformément au calendrier vaccinal.

Si les parents refusent de se mettre en ordre ou présentent un certificat médical mentionnant une contre-indication à la vaccination, le milieu d'accueil en informera sans tarder le Médecin de la structure ou, à défaut, l'Agent Conseil/ le Coordinateur Accueil ou, le cas échéant, le Conseiller médical Pédiatre de l'ONE.

La responsabilité du milieu d'accueil pourrait en effet être engagée si un enfant non vacciné, alors qu'il aurait dû l'être, venait à infecter d'autres enfants.

Quels vaccins ?

Le calendrier des vaccinations de base recommandé par l'ONE est celui de la Communauté française (voir page 9).

Dans certains cas, ce calendrier peut être modifié, notamment et par exemple, pour des enfants nés de mères porteuses de l'hépatite B. Ils bénéficieront d'une vaccination supplémentaire à la naissance ou, dans le cas d'une épidémie de rougeole, les enfants seront vaccinés dès l'âge de 9 mois par le vaccin RRO².

Dans ce cas, un rappel doit être réalisé à l'âge de 15 mois.

Les enfants nés prématurés, quant à eux, reçoivent leurs vaccins dès l'âge de 8 semaines, quel que soit leur degré de prématurité.

Les vaccins délivrés gratuitement dans le circuit de distribution de la Communauté française sont les suivants :



Vaccin	Maladie	Posologie
Infanrix-hexa	La poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'haemophilus influenzae de type B et l'hépatite B	4 injections généralement avant l'âge de 15 mois
Prevenar 13	Le pneumocoque	3 injections dont la dernière vers 12 mois
M-M-R vax Pro	La rougeole, la rubéole, les oreillons	1 injection vers 12 mois
Menjugate	Le méningocoque C	1 injection entre 12 et 15 mois
Rotarix ou Rotateq	Le rotavirus	2 à 3 prises avant 24 semaines

² Rougeole, Rubéole et Oreillons



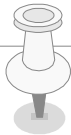


La vaccination des adultes en contact avec de jeunes enfants

Il est vivement recommandé à toute personne en contact avec de jeunes enfants de connaître son statut immunitaire pour l'hépatite A et B, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle et de se faire vacciner, si nécessaire.

Pour éviter une épidémie de rougeole et protéger les petits de moins d'un an non encore vaccinés, toute personne née après 1960, en contact avec de jeunes enfants, doit avoir reçu deux doses de vaccins contre la rougeole (ou avoir fait la maladie). Les sujets nés avant 1960 peuvent être considérés comme protégés.

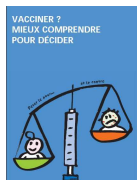
La vaccination contre la coqueluche (rappel vaccinal en même temps que celui du tétanos), maladie en recrudescence pouvant être mortelle chez les tout-petits, ainsi que la vaccination contre la grippe, sont également fortement recommandées afin de protéger les nourrissons non vaccinés. Cette recommandation se justifie d'autant plus que les enfants de moins de 6 mois ont un risque accru de complications et d'hospitalisations, sans pouvoir être vaccinés.



Pour en savoir plus :



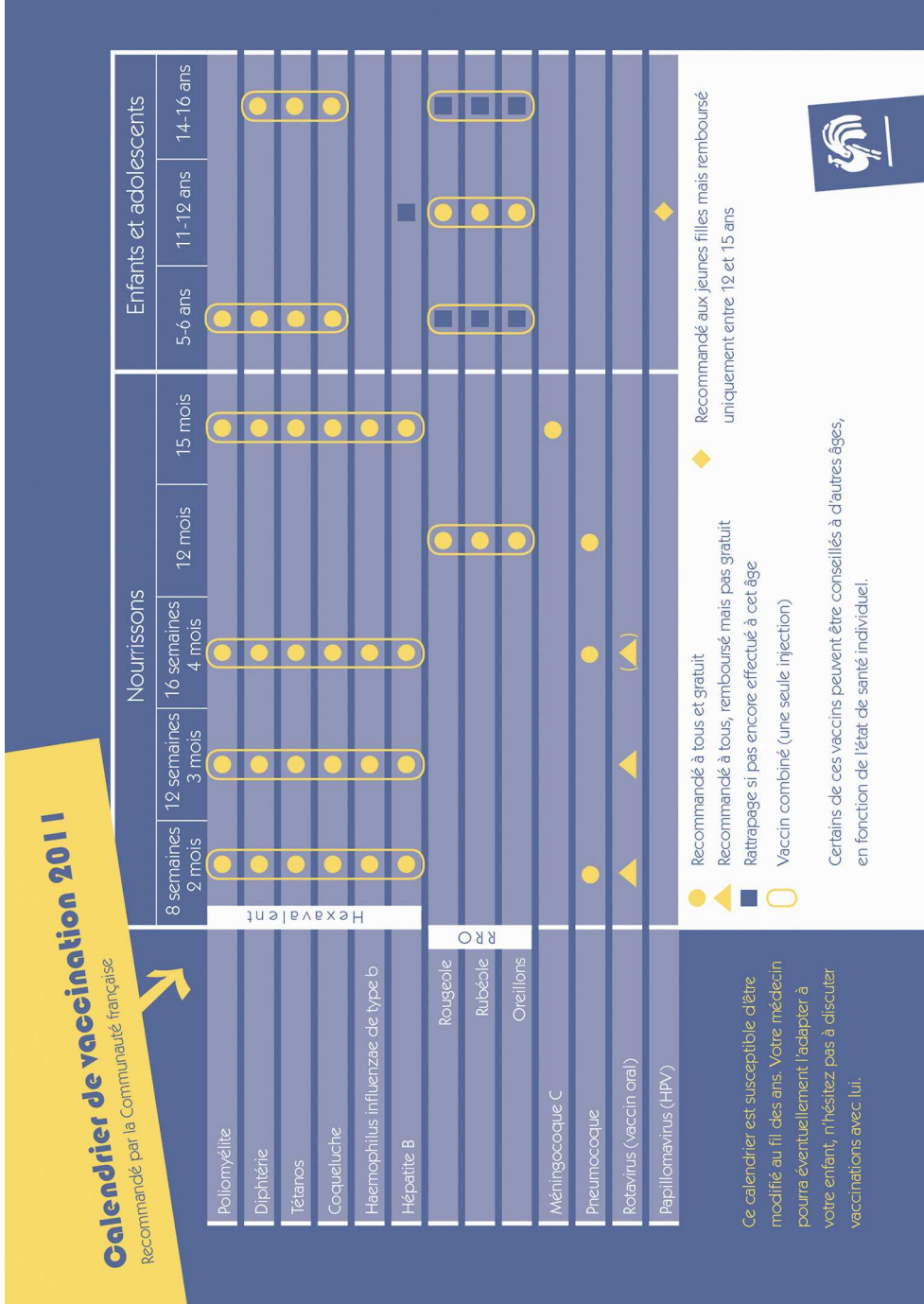
Brochure ONE
La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance - édition 2011
(Chapitre 1 -/ Vaccinations)



Brochure Provac
Vacciner ? Mieux comprendre pour décider - édition 2006



Le calendrier de vaccination recommandé par la Communauté française





L'accueil spécialisé de la petite enfance

Après le Zoom sur l'accueil à caractère familial dans le Flash Accueil n° 11, nous vous proposons de (re)découvrir les missions et spécificités des Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE).

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 14 SASPE subventionnés par l'ONE, (391 places disponibles) et deux services organisés par l'ONE (56 et 14 places).

Les SASPE ont pour mission d'organiser l'hébergement, dans un cadre collectif et résidentiel, d'enfants de moins de 7 ans qui sont confrontés à une situation de crise. L'objectif premier de cette prise en charge, dont la durée doit être la plus courte possible (un an au maximum, sauf dérogation), est de favoriser la réinsertion de l'enfant dans son milieu de vie familial.

Les services accueillent les enfants sur base, soit d'un mandat de l'Aide à la Jeunesse (avec un rôle plus protectionnel), soit d'une demande dite de type privé, introduite par les parents eux-mêmes ou un intermédiaire social (avec un rôle plus préventif).



Difficultés...

L'arrêté du 30 avril 2009 relatif aux SASPE a apporté certaines modifications importantes dans le secteur, dont des conditions d'autorisation (normes d'encadrement, normes de qualification, procédure d'inscription,...), ainsi qu'une amélioration partielle de leur financement.

Il n'en reste pas moins que les SASPE rencontrent encore certaines difficultés importantes, telles que :

- l'augmentation du nombre de prises en charge sous mandat, au détriment des prises en charge de type privé, en raison de l'aggravation des problématiques familiales nécessitant une intervention protectionnelle de l'Aide à la Jeunesse ;
- une augmentation considérable de la durée de séjour réduisant la disponibilité des places et induisant un décalage de plus en plus important entre la réalité et la mission spécifique des services (prise en charge la plus courte possible avec pour objectif premier de favoriser le retour de l'enfant dans son milieu de vie) ;
- un taux très important de refus d'inscription pour manque de place disponible ;
- la nécessité de poursuivre l'amélioration de leur financement.



La Direction de la Coordination Accueil mène actuellement un important travail de réflexion et de contacts en vue d'améliorer l'accompagnement des SASPE dans la mise en œuvre de leur projet d'accueil et dans l'optique d'élaborer des repères communs dans l'identification des pratiques de qualité.

... et pistes de solution

Convaincu du rôle fondamental assumé par les services au bénéfice des enfants en difficultés et de leur famille, le Conseil d'Administration de l'ONE a récemment approuvé des propositions précises et concrètes, visant à aider les services dans l'accomplissement de leurs missions. L'ONE espère vivement que ces propositions pourront être mises en œuvre à court ou moyen terme.



Les Directeurs des SASPE, ainsi que leurs proches collaborateurs, ont été invités à une journée de rencontre afin d'établir un échange sur les difficultés rencontrées et les améliorations nécessaires et souhaitées. Cette journée a eu lieu le 25 avril dernier et a rencontré un franc succès, tous les services étant présents et bien représentés par leur Directeur et/ou leurs collaborateurs. Un grand merci à tous pour ces échanges qui furent très constructifs, ainsi que pour la confiance témoignée envers notre institution.

Cette dynamique de travail est essentielle pour ce secteur qui mène un travail particulier au bénéfice de la petite enfance et des familles en difficulté, souvent dans des conditions difficiles.

Pour en savoir plus...

- ★ Arrêté du 30 avril 2009 relatif aux SASPE
- ★ Rapport d'activités 2010
- ★ www.one.be

Michaël VANVLASSELAER
Attaché - Direction des Milieux d'accueil 0-3





Le milieu d'accueil et son règlement

Le Règlement d'Ordre Intérieur, plus communément appelé R.O.I., détermine un ensemble de droits et obligations réciproques des parents et du milieu d'accueil (à caractère collectif ou familial), au regard des dispositions légales applicables.

Le R.O.I. doit être signé pour accord par les parents au moment de l'acceptation de l'inscription de leur(s) enfant(s) dans le milieu d'accueil et ce, sans préjudice de la signature de l'éventuel contrat (obligatoire pour les milieux d'accueil agréés).

Quelles en sont les balises principales?

Certaines dispositions doivent impérativement être communiquées par le milieu d'accueil, via le R.O.I.

Parmi ces dispositions obligatoires :

- le respect du Code de qualité (2003) ;
- l'accessibilité du milieu d'accueil qui prévoit, notamment, de réserver un minimum de 10% de sa capacité d'accueil pour répondre aux besoins d'accueil résultant de situations particulières, dont la fratrie, par exemple (à l'exception des accueillantes d'enfants, des services d'accueillantes et des crèches parentales) ;
- les modalités d'inscription ;
- les horaires d'ouverture du milieu d'accueil ;
- les modalités pratiques de l'accueil (réfléchies et communiquées dans l'intérêt de chacun des enfants accueillis) : il s'agit, par exemples, des modalités liées à la période de familiarisation, du matériel ou effets personnels de l'enfant que doivent apporter les parents, de l'âge minimum des personnes amenées à venir rechercher l'enfant accueilli, de la demande d'autorisation pour l'usage et la diffusion éventuels d'images des enfants, de l'interdiction du port de bijoux,... ;
- la participation financière des parents, ainsi que la déductibilité des frais de garde ;
- le contrat d'accueil pour les milieux d'accueil agréés ;
- les assurances en responsabilité civile et professionnelle ;
- les dispositions médicales.

Par ailleurs, le milieu d'accueil peut également décider d'instaurer d'autres dispositions, pour autant que ces dernières soient clairement mentionnées dans le R.O.I. Citons, notamment, la fréquentation minimale obligatoire (maximum 12 présences journalières par mois) ou la durée, ainsi que les modalités de préavis.

Quelle en est son utilité?

Le R.O.I. est identique pour l'ensemble des signataires, ce qui permet aux parents de connaître les modalités communes à tous, amène plus de transparence vis-à-vis des parents et une égalité de traitement entre ceux-ci.

Rappelons encore que le R.O.I. est établi dans le respect des dispositions légales applicables, permettant ainsi une sécurité juridique optimale.

Il constitue, pour le milieu d'accueil, une certaine garantie, dès lors que les parents se sont engagés, par leur signature, à en respecter les dispositions.

Il constitue également une garantie pour les parents du respect, par le milieu d'accueil, de ses propres obligations (qualité, accessibilité, continuité de l'accueil,...).

Le R.O.I. est-il obligatoire ?

Oui et ce, en vertu de l'article 17 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil (2003) qui précise que « *Le milieu d'accueil rédige un règlement d'ordre intérieur selon le modèle type recommandé par l'Office, précisant les droits et obligations réciproques des parents et du milieu d'accueil.*



Ce règlement d'ordre intérieur est soumis à l'approbation de l'Office qui vérifie sa conformité avec la réglementation. Il est signé pour accord par les parents au moment de l'inscription de l'enfant. »

Le caractère obligatoire mais encore les dimensions de droit et devoirs réciproques que recouvrent les contenus de ce document montrent l'importance d'y consacrer un certain temps de réflexion (de préférence en équipe) pour en définir les balises principales. Ces dernières constitueront en effet la (les) ligne(s) de conduite du milieu d'accueil qu'il s'agira de respecter dans toute(s) circonstance(s).

Pour valider votre projet, au départ du modèle de l'ONE, des juristes peuvent par ailleurs être sollicités pour vous aider à l'élaborer dans le respect de la réglementation en vigueur.

Peut-il être modifié en cours d'accueil ?

Le R.O.I. peut être modifié, pour autant que les parents marquent leur accord, via la signature d'un avenant au R.O.I. initial. Dès lors, en cas de modifications, il se peut que deux versions de R.O.I. subsistent temporairement au sein d'un milieu d'accueil. L'ancien règlement reste applicable pour les parents qui n'ont pas marqué leur accord pour la (les) modification(s).



Toute(s) modification(s) proposée(s) au R.O.I. doit(ven)t être communiquée(s) à la (au) Coordinat(eur)rice Accueil ou à l'Agent Conseil pour approbation avant de pouvoir être autorisé(e) à la (les) communiquer aux parents pour accord.

Des modèles types de R.O.I. spécifiques

L'ONE a élaboré plusieurs modèles de R.O.I., en fonction du statut du milieu d'accueil. D'une part, un R.O.I. pour les milieux d'accueil agréés (principalement les crèches - en ce compris parentales, les pré-gardiennats, les M.C.A.E. et les Services d'Accueillant(e)s conventionné(e)s) et,

d'autre part, un R.O.I. pour les milieux d'accueil uniquement autorisés (essentiellement les maisons d'enfants et les accueillant(e)s autonomes).

En effet, certaines dispositions réglementaires ne s'appliquent qu'aux milieux d'accueil agréés (la participation financière des parents selon leurs revenus - barème ONE, le contrat d'accueil,...).

Révision utile du modèle MANS

Le modèle de R.O.I. pour les milieux d'accueil uniquement autorisés est actuellement en cours de révision, en vue d'améliorer la clarté et la compréhension des principes réglementaires. Mais également pour aider les directeur(trice)s de structures d'accueil et les accueillant(e)s autonomes à cerner au mieux les limites et la portée des dispositions obligatoires et optionnelles, tant au bénéfice des milieux d'accueil, qu'à celui des parents.

Ainsi, deux nouveaux modèles, l'un applicable pour les maisons d'enfants, l'autre pour les accueillant(e)s autonomes, seront prochainement soumis pour approbation.

Quelques semaines de délais seront encore nécessaires pour la diffusion de ce nouveau modèle auprès du secteur.

Nous vous donnons rendez-vous au cours du dernier trimestre 2012 pour le découvrir !

Pour en savoir plus...

- ★ Communication du 9 décembre 2003 concernant, notamment, les modifications du modèle de R.O.I. agréé
- ★ Brochure *Ouvrir une Maison d'enfants* (en cours de mise à jour)
- ★ Brochure *Accueillant(e)s et coaccueillant(e)s autonomes* (en cours de mise à jour)
- ★ www.one.be

Stéphanie PERIN
Juriste

Anne BOCKSTAEL

Responsable Service MANS

Michaël VANVLASSELAER

Attaché - Direction Milieux d'accueil 0-3



Etats généraux de l'enfance - Journée de clôture



Vers le futur Contrat de gestion de l'ONE ...

Après plus de six mois de recherches, d'échanges et de réflexions communes, les Etats généraux de l'enfance se sont clôturés le 24 avril dernier. Leurs buts ? Recenser auprès des divers acteurs de l'enfance les principaux défis à relever, en vue de poser les jalons du prochain Contrat de gestion de l'ONE¹ pour la période 2013-2017.

Des recommandations issues des 3 séminaires préparatoires, se dégage clairement la volonté de l'ONE de :

- corriger les inégalités,
- promouvoir la mixité socioculturelle,
- centrer son action sur le lien entre l'enfant, son entourage et
- définir de façon plus précise les rôles que les acteurs de l'ONE et leurs partenaires ont à jouer au niveau des familles.

Benoit PARMENTIER, Administrateur général de l'ONE, a déclaré à l'occasion de cette journée de clôture, qu'il ne s'agissait là que d'une première étape. «Plusieurs pistes sont désormais ouvertes et seront complétées lors de l'élaboration du Contrat de gestion», a-t-il ajouté.

Quant à Jean-Marc NOLLET, Ministre de l'Enfance, il a également insisté sur le fait que les Etats généraux étaient un processus en devenir, visant à rendre plus efficace encore l'action de l'ONE, en ces temps budgétaires difficiles.

Consultation du secteur

Afin d'ouvrir plus largement le champ des débats à toutes les personnes concernées par l'enfance, l'ONE avait mis en place, sur son site Internet, une «consultation en ligne» autour des 3 séminaires préparatoires.

Dans la précédente édition du « Flash Accueil », nous vous avons vivement encouragés à y participer. Toutefois, notre appel vous est parvenu avec retard et nous vous prions de nous en excuser. Au moment de lire notre appel, les consultations en ligne avaient déjà pris fin.

Le secteur des milieux d'accueil 0-3 ans a-t-il été entendu ? Oui, il l'a été, à travers l'invitation de 40 participants à chacun de ces séminaires exploratoires. Parmi ces personnes, choisies sur base de leurs expériences et de leurs motivations, figuraient les représentants des Fédérations de milieux d'accueil, à savoir la COSEGE, le FSMI, la FEDAJE, la FILE et la FIMS. Ces organisations ont également été conviées à participer à l'ensemble du processus d'élaboration des Etats généraux.

La voix des Milieux d'Accueil a donc pu se faire entendre et continuera à être entendue jusqu'à la rédaction finale du Contrat de gestion. Même si les portails des consultations en ligne se sont clos, rien ne vous empêche de faire connaître vos besoins, vos idées, vos remarques ou vos difficultés, du secteur via les Fédérations représentatives.

Yvon GODEFROID
Attaché à la Communication externe



¹ Ce Contrat de gestion est conclu entre l'ONE et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il définit le plan d'action quinquennal de l'ONE et les moyens qui lui sont octroyés pour le mettre en œuvre.

La formation continue : un processus qui vise l'évolution professionnelle



Chaque année, la brochure de formations continues subventionnées par l'ONE est diffusée, dans le courant du mois de juin, à l'ensemble des milieux d'accueil 0 - 3 ans. Depuis que l'ONE subventionne des activités de formations continues, il est attentif à diversifier et à faire évoluer l'offre proposée, tout en veillant à garantir une cohérence, une continuité et une qualité dans les formations continues destinées aux professionnels de l'accueil.

Cette année, le cycle 2012-2013 est opérationnalisé par 22 opérateurs de formation.

L'offre couvre les 5 axes prioritaires et transversaux du Programme triennal 2011-2014¹ et respecte les priorités du plan annuel 2012 définies par l'ONE², en concertation avec ses partenaires.

La programmation propose cette année à la fois des **thématiques de base**, telles que l'observation, le développement de l'enfant, l'inclusion, l'éducation active de l'enfant, la communication avec les parents, la gestion d'une équipe,..., des **approfondissements**, tels que les douces violences au quotidien, soigner les relations et dépasser les conflits... mais aussi des **nouveautés**, telles que la juste distance dans la relation, construire un mur des familles, l'autonomie des enfants,...

Les activités de formation sont proposées sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sont également organisées de façon délocalisée, sur site d'activités.

Une démarche réfléchie



Se former est une démarche continue, qui s'insère dans un projet partagé où chacun est acteur. Cette démarche vise, en outre, à développer la qualité de l'accueil.

La prise de recul nécessaire pour choisir les thématiques de formation mais aussi la prise en compte des valeurs et principes méthodologiques dans lesquels s'inscrivent les opérateurs de formation,

sont des étapes essentielles et préalables au(x) choix de formation personnel(s) ou d'équipe.

Partager ses doutes et certitudes, exprimer ses souhaits et désirs, en équipe ou avec le/la Coordinateur(trice) Accueil ou l'Agent Conseil, engendrent une co-construction de la démarche formative, au bénéfice du projet d'accueil. Les facteurs de motivation favoriseront ainsi la mise en place d'un moment de partage au retour de formation. Ce dernier pouvant induire des changements significatifs dans le développement personnel et professionnel des participants.

La brochure : mode d'emploi

Pour vous aider à **choisir l'activité** de formation souhaitée, la brochure propose plusieurs voies de lecture, via soit

- un tableau de synthèse, en début de brochure : il reprend les formations organisées dans votre Province ;
- une présentation par organisme de formation (chacun y développe brièvement la philosophie de travail, les objectifs, la méthodologie et les différentes activités subventionnées sur l'année ;
- le « signet » inséré dans la brochure : il répertorie chacun des publics. Cet indicateur permet de vérifier si vous faites partie du public cible.

¹ Le programme triennal est un arrêté qui fixe pour 3 ans le cadre de l'agrément des organismes de formations continues et notamment les priorités en matière de formations continues

² Le plan annuel opérationnalise le programme triennal en fixant des thématiques transversales, de base et des publics prioritaires. Ces priorités permettent de déterminer l'offre annuelle à subventionner.



Pour **s'inscrire** à une activité de formation, il suffit de compléter le bulletin d'inscription se trouvant en fin de brochure et de l'envoyer à l'organisme de formation organisant cette activité. Le formulaire est identique pour l'ensemble des organismes de formation. Généralement, une confirmation de votre inscription vous parviendra dans les plus brefs délais, afin de pouvoir organiser votre remplacement ou envisager la communication de votre absence, pour raison de formation, envers les parents de votre milieu d'accueil.

Une formule récente permet également des inscriptions collectives, en vous regroupant avec d'autres professionnels ou structures proches géographiquement. Concrètement, une demande est adressée à un organisme de formation pour l'organisation d'une formation dans le quota de jours subventionnés ou la sollicitation d'un accompagnement d'équipe sur site (plus adapté pour les structures collectives). Les modalités pratiques d'organisation du module de formation sont alors décidées d'un commun accord avec l'opérateur de formation.

Places restantes

L'ONE ne centralise pas les inscriptions aux formations, il n'existe donc pas un répertoire permanent centralisant les places restantes. Comme celles-ci se font directement auprès des organismes de formation, les places disponibles sont gérées à leur niveau.

Néanmoins, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'ONE.

Nous avons par ailleurs instauré des « actions de relance » pour informer les participants potentiels, les Coordinatrices Accueil et les Agents Conseil, des places encore disponibles dans les différentes formations. En janvier et en mars, ces places seront répertoriées pour chacune des activités de formation.

Avec mon inscription, je m'y engage !

S'inscrire à une formation, c'est s'engager à participer à l'entièreté de celle-ci. En cas d'empêchement, il est de la responsabilité du participant de prévenir au plus vite l'organisme de formation. Un désistement, c'est éventuellement une place qui se libère pour quelqu'un qui est inscrit sur une liste d'attente !

Participation aux frais

Quant aux **frais de participation**, les organismes de formation peuvent demander aux participants pour les journées subventionnées par l'ONE : maximum 6 €/personne/jour de formation et 82 €/jour/équipe pour un accompagnement sur site.

Toute participation demandée pour une activité de formation est indiquée dans l'encadré reprenant les modalités pratiques.

Certains organismes font le choix de demander cette quote-part aux participants, notamment pour éviter les désistements de dernière minute. En effet, cet engagement financier n'est pas remboursé en cas de désistement, ce qui prêche à réfléchir avant de s'engager... Les formations de la Croix-Rouge de Belgique sont, quant à elles, gratuites, conformément au Contrat de gestion de l'ONE.

Offre de formations plus large

Le subventionnement des formations par l'ONE est limité à l'offre proposée dans la brochure et vise à soutenir la professionnalisation des métiers de l'enfance.

Si l'ONE soutient les démarches de formation, il ne peut toutefois assurer la gratuité totale des formations continues. Quand le quota de jours de formations subventionnés par l'ONE est atteint, les opérateurs proposent leurs activités de formation à leurs tarifs habituels.

Il est aussi possible que les organismes de formations subventionnés par l'ONE proposent d'organiser « un jour gratuit pour un jour payant », pour réduire le coût financier de la formation.

Cette pratique est proposée dans le cadre des interventions sur site (accompagnements d'équipe, journées pédagogiques) et des formations délocalisées (demandes de formations groupées de structures). Elle est d'emblée proposée par certains organismes de formation.

Les besoins en formation des professionnels du secteur sont plus importants que l'offre proposée dans la brochure ONE. Il existe de nombreuses formations de qualité organisées par ailleurs par les opérateurs de formation, les établissements d'enseignement de promotion sociale, les centres de formation IFAPME et EFPME, des formateurs indépendants ou encore celles organisées par le Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants,...

Enfin, nous souhaitons que l'offre de formations continues, élaborée à l'intention des professionnels de l'accueil de la petite enfance, soit porteuse de sens et puisse apporter à chacun d'entre eux des perspectives de changement, en rapport avec leurs enjeux professionnels, leurs attentes ou intérêts et ce, au bénéfice de tous les enfants qui fréquentent nos milieux d'accueil...

Pour en savoir plus...

★ Pour tout renseignement

Anne-Marie ROMERO / Tél. : 02/542 15 62

★ Pour toute brochure supplémentaire

Christelle DEPIERRE / Tél. : 02/542 13 90

Pour l'équipe de la formation continue,
Isabelle VANVAREMBERGH
Responsable





Rafraîchissez votre été avec des soupes froides et autres gaspachos !

Les soupes de légumes froides sont très rafraîchissantes et fort appréciées des enfants durant les chaleurs estivales. De nombreux légumes de saison et même des fruits, tels que courgette, tomate, concombre, fraise ou orange, peuvent entrer dans leur composition. On les servira soit en entrée du plat principal, soit au goûter pour accompagner les tartines. Petits et grands se réjouiront de les déguster !

SOUPE FROIDE DE CAROTTES, ORANGES ET TOMATES (4 PERSONNES)

Temps de préparation : 25 minutes

Ingrédients

600g de carottes
1 tomate juteuse
3 oranges
Coriandre frais
1 échalote
Vinaigre balsamique ou de vin



Préparation

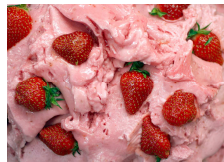
Laver et éplucher les carottes.
Les cuire ensuite à la vapeur.
Laver la tomate et en ôter les pépins.
Éplucher puis hacher l'échalote.
Presser les oranges en prenant bien soin d'en retirer les pépins.
Mixer les carottes tièdes avec l'orange, la tomate et l'échalote.
Ajouter le vinaigre et les feuilles de coriandre selon votre goût.
Placer la soupe dans le frigo 2 heures avant consommation.

MOUSSE DE FRAISES À LA MENTHE (1 PERSONNE)

Temps de préparation : 10 minutes

Ingrédients

100g de fraises
Un demi-citron pressé
2 ou 3 feuilles de menthe



Préparation

Laver les fraises et en retirer les queues.
Laver la menthe.
Mixer les fraises et la menthe.
Ajouter le jus de citron. Bien mélanger.

Cette préparation peut être servie en « cocktail ».

Si l'on y ajoute un peu de farine instantanée, elle deviendra une « mousse ».
C'est délicieux dans les deux cas !

Flash-back



Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour vérifier les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une? Elle est disponible sur simple demande au numéro suivant 02/542 15 80 ou par courriel flashaccueil@one.be.

Pour votre facilité, nous les reprenons dans un tableau ci-joint. Elles sont classées par ordre chronologique (de la plus ancienne à la plus récente) et par type de destinataire :

- Milieux d'Accueil Non-Subventionnés–MANS– pour celles qui les concernent exclusivement;
- Milieux d'Accueil Subventionnés–MAS–pour celles qui les concernent exclusivement;
- Services d'Accueil SPÉcialisé–SASPE pour celles qui les concerne exclusivement.
- Les communications communes à plusieurs secteurs occupent les colonnes qui leur sont consacrées. Lorsque des types de milieux d'accueil sont exclusivement concernés (dans un secteur), ils sont mentionnés.

MANS	MAS	SASPE
Accueillants autonomes Nouveau forfait pour la déduction des frais professionnels des accueillants d'enfants autonomes (mai 2012)		
	SAEC Interventions de l'ONE d'application au 1er avril 2012 (10/04/12)	
	Crèches, crèches parentales, crèche permanente, préguardiennats, structure sauvegardées par le Fonds de solidarité (volet2), MCAE et SASPE Commande annuelle d'imprimés (2013) pour les consultations des milieux d'accueil (04/05/12)	
	MCAE et FSO2 Intervention de l'ONE d'application au 1er avril 2012 (12/06/12)	



Agenda

Bruxelles

Le vendredi 28 septembre 2012 à 20h
« Moi tout seul ! » ou les enjeux de l'autonomie
Lieu: chaussée de Charleroi, 249 à 1060 Bruxelles
Intervenant: Marie MASSON
Organisateur: FEDAJE
Contact(s): Nathalie BEX - 0475/80 92 03 - accmebxl.asbl@hotmail.com



Hainaut

Le jeudi 4 octobre 2012 de 19h30 à 22h00
« L'acquisition du langage »
Lieu : Université de Mons-Hainaut, AMPHITHÉÂTRE VAN GOGH, avenue du Champ de Mars 8 - Mons
Inscription pour le 19/09/2012
(voir info supplémentaire sur invitation ci-jointe)
Organisateur : Conseil Scientifique de l'ONE - Hainaut
Contact(s): Catherine BRYNAERT - 065/39 96 78 - catherine.brynaert@one.be



Liège

Le vendredi 19 octobre 2012 de 8h30 à 16h30
« La douce violence » dans les établissements d'accueil du jeune enfant.
Lieu: rue de Jemeppes 45 à 4431 LONCIN (Liège)
Intervenant: Christine SCHUHL (éducatrice de jeunes enfants, diplômée d'études appliquées en sciences de l'éducation).
Organisateur: ASBL Bébés Bonheur
Contact(s): Solange MATTHYS - 0485/17 80 13





Liège

Le vendredi 19 octobre 2012 de 20h à 22h

« **Message difficile à dire aux parents** »

Lieu: Tennis club Alleur, Route Militaire (en face de l'Espace Vital)

Organisateur : FEDAJE

Animateur: M. RASKIN (diplômé en communication)



Liège

Le vendredi 23 novembre 2012 de 20h à 22h

« **La réanimation du nourrisson** »

Lieu: Tennis club Alleur, Route Militaire (en face de l'Espace Vital)

Intervenant: Laurence CLOHSE

Organisateur : FEDAJE

Contact(s): Nicole FICHERS - 0494/24 02 48

Danielle JANSSENS - 0478/42 38 25

Vanessa WATHELET - 04/247 29 23



Bruxelles

Le 26 octobre 2012 à 20h

« **Difficultés ressenties par l'adulte liées au sommeil de l'enfant** »

Organisateur : FEDAJE

Contact(s): Nathalie BEX - 0475/80 92 03 - accmebxl.asbl@hotmail.com





Pour aller plus loin...

POUR ALLER PLUS LOIN...

22





Ont collaboré à ce numéro:

Amal ALAOUI
Sylvie ANZALONE
Marie-Paule BERHIN
Bénédicte BUFFET
Stéphanie BLAFFART
Anne BOCKSTAEL
Nathalie CLAES
Valérie DEVIS
Tania DUBRULE
Bernard GEERTS
Yvon GODEFROID
Laurence MARCHAL
Marie-Christine MAUROY
Stéphanie PERIN
Sousakone PHOLSENA
Thérèse SONCK
Isabelle VANVAREMBERGH
Michaël VANVLASSELAER

**Remerciements
au Comité d'accompagnement**

Mise en page

Noémie DUBOIS
Najad JERROUDI

Graphisme

Ronny DEPETTER

Journal d'information diffusé en

5000 exemplaires

Pour tous renseignements et suggestions

flashaccueil@one.be
02/542.12.48
02/542.15.80



D/2012/74.80/10



Editeur responsable:
Benoît PARMENTIER
chaussée de Charleroi 95
1060 BRUXELLES
☎: 02/542.12.11